

Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle en grande distribution

Par **Isis1982**, le **26/03/2019** à **11:37**

Je suis agent de maîtrise depuis deux et demi dans un commerce de la grande distribution de moins de 50 salariés.

Mon patron et moi même avons convenu d'une rupture conventionnelle en septembre 2019, quelles indemnités puis je prétendre.